

Pierre Delcambre et Céline Matuszak (dir.) : *Écrire au magistrat : nouvelles normes, nouvelles contraintes*

Alice Dubard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edc/6855>

DOI : [10.4000/edc.6855](https://doi.org/10.4000/edc.6855)

ISSN : 2101-0366

Éditeur

Université de Lille

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2017

Pagination : 201-206

ISBN : 978-2-917562-17-8

ISSN : 1270-6841

Référence électronique

Alice Dubard, « Pierre Delcambre et Céline Matuszak (dir.) : *Écrire au magistrat : nouvelles normes, nouvelles contraintes* », *Études de communication* [En ligne], 48 | 2017, mis en ligne le 01 juin 2017, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/edc/6855> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/edc.6855>

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.

© Tous droits réservés

Pierre Delcambre et Céline Matuszak (dir.) : *Écrire au magistrat : nouvelles normes, nouvelles contraintes*

Alice Dubard

RÉFÉRENCE

Delcambre P. et Matuszak C. (dir.) (2016). *Écrire au magistrat : nouvelles normes, nouvelles contraintes*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

- 1 Cet ouvrage collectif dirigé par Pierre Delcambre et Céline Matuszak est l'un des aboutissements d'une recherche, mêlant commande institutionnelle et expertise scientifique, portée à la fois par l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ), la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse et le Groupement d'études et de recherche interdisciplinaire en information et communication (laboratoire GERiiCO). Organisé en deux parties divisées chacune en cinq chapitres, il s'intéresse aux « fabriques de l'écrit » dans le monde professionnel spécifique de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Sur les chapitres qui le composent, huit éclairent et nourrissent des réflexions directement liées aux écrits des professionnels de la PJJ ; les deux autres élargissent quant à eux les problématiques de l'activité d'écriture au monde hospitalier et aux usagers du secteur social.
- 2 Pierre Delcambre et Céline Matuszak, les deux coordinateurs fortement investis dans la recherche initiale, posent dès l'introduction le cadre de cette étude (la PJJ est une direction du ministère de la Justice), le contexte (période intense de réformes) et établissent le liant des différents travaux (l'écriture dans ses dimensions pratique, pragmatique et interprétée). Ils présentent également le postulat partagé par l'ensemble des contributeurs, à savoir

« qu'écrire déborde largement la rédaction d'énoncés suivis organisés en textes » (p. 14).

- 3 La première partie est consacrée aux contextes normatifs de l'écriture professionnelle. Il s'agit d'en appréhender la complexité au prisme des procédures d'harmonisation. Elle débute par le chapitre d'Hélène Cheronnet qui propose une analyse de textes législatifs et administratifs. Le management de l'administration publique mis en question par l'auteure est, selon elle, discuté au fil du récit des réformes législatives. Ainsi, c'est en faisant l'hypothèse de la persistance de l'organisation bureaucratique (au sens wébérien du terme) qu'elle aborde les problématiques de la performativité des prescriptions de l'institution et rend compte de la manière dont des normes exogènes influent sur la déstabilisation ou la permanence, voire le renforcement, de la pratique des éducateurs.
- 4 Dans le second chapitre, Thomas Heller met l'accent sur la succession accélérée des réformes du chainage judicario-éducatif en s'appuyant sur le phénomène d'« accélération » emprunté à Harmut Rosa¹. Il montre comment, depuis une vingtaine d'années, l'activité d'écriture est affectée en donnant à voir
« la représentation dynamique, vivante, tumultueuse, embrouillée que donnent à lire certains écrits » (p. 65).
- 5 Ensuite, Céline Matuszak et Dominique Bessières dévoilent, par une enquête qualitative,
« l'hétérogénéité de situations organisationnelles, relationnelles, structurelles » (p. 81) et ce, grâce aux entretiens menés avec sept magistrats de trois secteurs géographiques différents (Bretagne, Nord-Pas-de-Calais et Alsace-Lorraine), auxquels s'ajoutent des entretiens semi-directifs conduits auprès des structures d'accueil qui y sont liées. Ils montrent que, de manière complémentaire au texte ou au document, le parcours du jeune s'inscrit dans une relation triangulaire qui l'engage face à l'éducateur et au magistrat. Les auteurs signifient en quoi ces derniers sont eux-mêmes conjoints de procédures judiciaires lors d'une prise en charge et que cette relation, du fait des liens
disparates
propres
à chaque cas, doit être prise en considération pour comprendre l'exercice des métiers
de la PJJ.
- 6 Le chapitre quatre interroge quant à lui l'activité même de l'écriture dans le métier d'éducateur. Il s'agit, avec Pierre Delcambre, de comprendre les trois visées de l'écriture –« exécuter une activité définie [...], produire un service pour un magistrat [...], travailler dans l'intérêt d'un mineur et de sa famille » (p. 328) – ainsi que ses tensions normatives. Il s'agit aussi de découvrir les outils du travail de l'écrit et d'appréhender la fragilité de l'application des prescriptions organisationnelles. Les décrets ou circulaires ministériels, les « référentiels » de mesures éducatives ou encore le logiciel de gestion de l'activité et des mesures éducatives (GAME) ne disent pas tout de l'activité d'écriture, puisque l'auteur conclut, à propos des rapports écrits, qu'ils sont « surtout pris dans l'ensemble des tensions liées aux pressions normatives plurielles, et dans le travail d'organisation que tels ou tels établissement ou service met à l'agenda collectif » (p. 140).
- 7 Cette première partie se conclut avec le chapitre rédigé par Isabelle Bazet et Anne Mayère portant sur le milieu hospitalier. En s'intéressant aux dossiers informatisés des patients, elles interrogent l'activité d'écriture à l'hôpital en questionnant ses enjeux et impacts, l'identité des auteurs ainsi que leurs responsabilités. Cette étude est d'autant

plus intéressante par le récit de la méthodologie d'observation développée directement sur le terrain. Celle-ci donne en effet à voir les adaptations, matérielles ou impalpables que les auteures ont mises en place et qui rendent compte de la manière dont « la disciplinarisation de l'écrire est équipée par des 'architextes' »² (p. 329).

- 8 La deuxième partie de l'ouvrage, intitulée « Des écrits, de l'écriture », rappelle la dimension collective de la recherche qui l'a permise et s'intéresse plus spécifiquement au document et à son parcours dans le système judiciaire. Elle s'ouvre sur une introduction qui rend compte du protocole d'enquête utilisé et facilité par la Direction de la recherche de la PJJ, ainsi que de ses limites et des méthodes complémentaires de considération des écrits. Comme le présentent Pierre Delcambre et Céline Matuszak, « [à] présent, il s'agit d'aller au plus près de cette activité d'écriture. Dans un monde moins instrumenté, dans un monde où écrire est – encore – production de textes qui assurent le suivi de mesures et de mineurs » (p. 169).
- 9 Cette présentation est immédiatement suivie d'un entretien mené avec Jean-Jacques Yvorel, chercheur à l'ENPJJ, qui a participé à cette recherche. Il explique en quoi l'approche des historiens permet de mettre en avant la richesse des traces inscrites, traces qui sont alors considérées non plus seulement comme « rédaction », mais aussi comme des moments et des preuves de travail.
- 10 Dans le sixième chapitre, Patrice de La Broisemène analyse argumentative de cette écriture professionnelle. Faisant le postulat que les dossiers d'instructions, rapports et autres notes forment un récit, cette enquête originale donne à voir la multitude des « genres » (dont la définition est empruntée à Mikhaïl Bakhtine³ et Frédéric Pugniere-Saavedra⁴) des écrits destinés au juge. L'auteur, en faisant appel aux notions de transtextualité, d'intertextualité et d'hypertextualité montre en outre la dimension hautement performative de ces rapports adressés au juge et conclut qu'ils « donnent 'raison' à la décision plus encore qu'ils ne l'aident » (p. 206).
- 11 Dans le chapitre suivant, Fabien Deshayes et David Douyère explorent une conception de l'écrit permettant à l'éducateur d'anticiper « la lecture qui pourra être faite du document » (p. 210). Le travail éducatif est vu ici au prisme des écrits dont les tenants et aboutissants sont, selon les auteurs, « une rhétorique dissimulée, ou une rhétorique 'en kit', à monter et à rassembler par le lecteur destinataire » (p. 225). La méthodologie employée (recueil de documents et entretiens), le corpus utilisé (différents types d'écrits transmis par l'Unité éducative de milieu ouvert de Gavreuil) et le cadre d'interprétation (la PJJ) assoient l'heuristique de leur investigation.
- 12 Le huitième chapitre rédigé par Pierre Delcambre prolonge la considération des écrits adressés aux magistrats. D'abord, il resitue dans le contexte de la recherche les difficultés d'écriture qui performent l'activité éducative et qui sont exacerbées dans une adaptation permanente à un circuit institutionnel de normalisation des documents. Il rappelle aussi les complexités à élaborer un texte qui décrit, suit et alimente l'évolution d'un jeune, d'autant plus que ce parcours doit lui-même s'inscrire dans des procédures prescrites. Ces préalables permettent à Pierre Delcambre de mettre en lumière les « petites organisations personnelles » (p. 234), c'est-à-dire les spécificités ordinaires, souvent individuelles, ou en tout cas personnalisées, des pratiques d'écriture des professionnels de l'éducation spécialisée.
- 13 Le chapitre neuf fait quant à lui fortement écho à celui rédigé par Fabien Deshayes et David Douyère, car il propose « d'étudier en analysant 'ce qui travaille' l'éducateur

quand il écrit un rapport adressé à un magistrat » (p. 279). La perspective de Martine Morisse est cependant celle de la formation : l'apprentissage du format et de la forme de l'écrit professionnel est alors envisagé à partir de la réflexivité des scripteurs. L'auteure esquisse des pistes d'intervention à privilégier dans une perspective formative à partir des travaux d'éducateurs(en formation ou déjà en poste) qui ont été recueillis par entretien durant la recherche ou lors d'ateliers animés par Nicole Galigaris, écrivaine et formatrice.

- 14 Le dixième et dernier chapitre de l'ouvrage porte sur des documents plus informels : ceux des usagers du secteur social. Plus personnels, ils se veulent pour autant levier d'action dans un parcours judicario-éducatif mis en lettres. Fabien Deshayes et Jean-François Laé concluent en interrogeant « non plus ce que l'institution fait à son public dans ses divers supports écrits (main courante, rapports, etc.), mais ce que nous apprennent les courriers envoyés par les citoyens aux institutions publiques et ce qu'ils tentent d'effectuer » (p. 304). Ce chapitre permet de constater que les questions de formalités, de normes, de temporalité, d'enjeux ou encore d'identité se posent de la même manière pour les professionnels de l'éducation judiciaire que pour les citoyens qui écrivent au magistrat, même s'il s'agit d'écrits volontairement orientés, parfois intimes, mais souvent dénonciateurs et emplis d'émotions.
- 15 Rédigé en grande partie par des chercheur.es en sciences de l'information et de la communication, l'interdisciplinarité caractérise néanmoins cet ouvrage : les chapitres mobilisent en effet des théories, des méthodes et des analyses qui peuvent être sociologiques, ethnographiques ou encore empruntées aux sciences de l'éducation. L'ensemble est richement illustré par des extraits de terrain (d'entretiens ou de documents recueillis pour l'analyse). En donnant à voir une panoplie de type d'écrits du monde de la protection judiciaire de la jeunesse, *Écrire au magistrat. Nouvelles normes, nouvelles contraintes* amène le lecteur à réfléchir sur l'écriture en elle-même et sa pratique. Destiné avant tout aux chercheur.es en sciences humaines et sociales, l'ouvrage s'avèrera très utile aux professionnels du secteur éducatif, qu'ils soient du côté de la structure d'accueil ou du côté du tribunal, justement parce qu'il éclaire les tensions et les adaptations mises en œuvre, nécessaires et parfois impétueuses, dans le traçage, documentaire ou relationnel, de la prise en charge d'un jeune.

NOTES

1. Rosa H. (2014). *Aliénation et accélération. Vers une théorie critique de la modernité*, Paris, La Découverte.
2. Jeanneret Y. et Souchier E. (1999). « Pour une poétique de 'l'écrit d'écran' ». In *Xoana*, n° 6, p. 97-107.
3. Bakhtine M. (1984). *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard.
4. Pugniere-Saavedra F. (2008). « Quelques régularités des écrits du signalement ». In *Les Carnets du Cediscor*, n° 10, p. 21-36.

AUTEUR

ALICE DUBARD

Univ. Lille, EA 4073 - GERiICO - Groupement d'Études et de Recherche Interdisciplinaire en
Information et Communication, F-59000 Lille, France
dubalice@yahoo.fr